



Les Archers de Montigny lès Cormeille

Concours "Spécial Jeunes" du CD95



Dimanche 24 FEVRIER 2013

Gymnase Pierre Carlier, Rue Pierre Carlier – 95370 Montigny lès Cormeilles

Le concours « Spécial Jeunes » est une compétition mixte, ouverte aux jeunes archers des catégories **Poussin à Cadet** tirant en arc classique ou arc à Poulies (*Les arcs à poulies utilisent le 10 réduit*), le tir se fait à 15 mètres sur des blasons adaptés en fonction du niveau de l'archer (Voir règlement ci-joint).

• **HORAIRES :**

- Ouverture du Greffe : 09h00
- Échauffements : 09h30
- Vérification matériel : 10h00
- Début des Tirs (2x Volées de réglage) : 10h15
- Début des phases Finales : 13h30
- Remise des récompenses : Vers 16h30

• **INSCRIPTIONS : Avant le 16 Février 2013**

A l'aide du bordereau ci-joint, accompagné du règlement libellé à l'ordre de : « Les Archers de Montigny lès Cormeilles »

Les réservations téléphoniques doivent être confirmées sous 72 heures par écrit accompagnées du règlement.

• **Inscriptions toutes Catégories : 4,50€ (Fiche inscription en Annexe)**

• **CONTACT INSCRIPTIONS :**

Monsieur Alexandre FARKAS
Tel : 06.75.63.01.19
Email : alfarkus44@gmail.com

- La tenue de Club ou de Compagnie est vivement souhaitée
- Chaussures de salles obligatoires, **MERCI DE VOTRE COMPREHENSION**
- Le "passeport Jeune archer ou Sportif " ou le "justificatif des tentatives", la licence et le certificat médical sont obligatoires.

• **RECOMPENSES :**

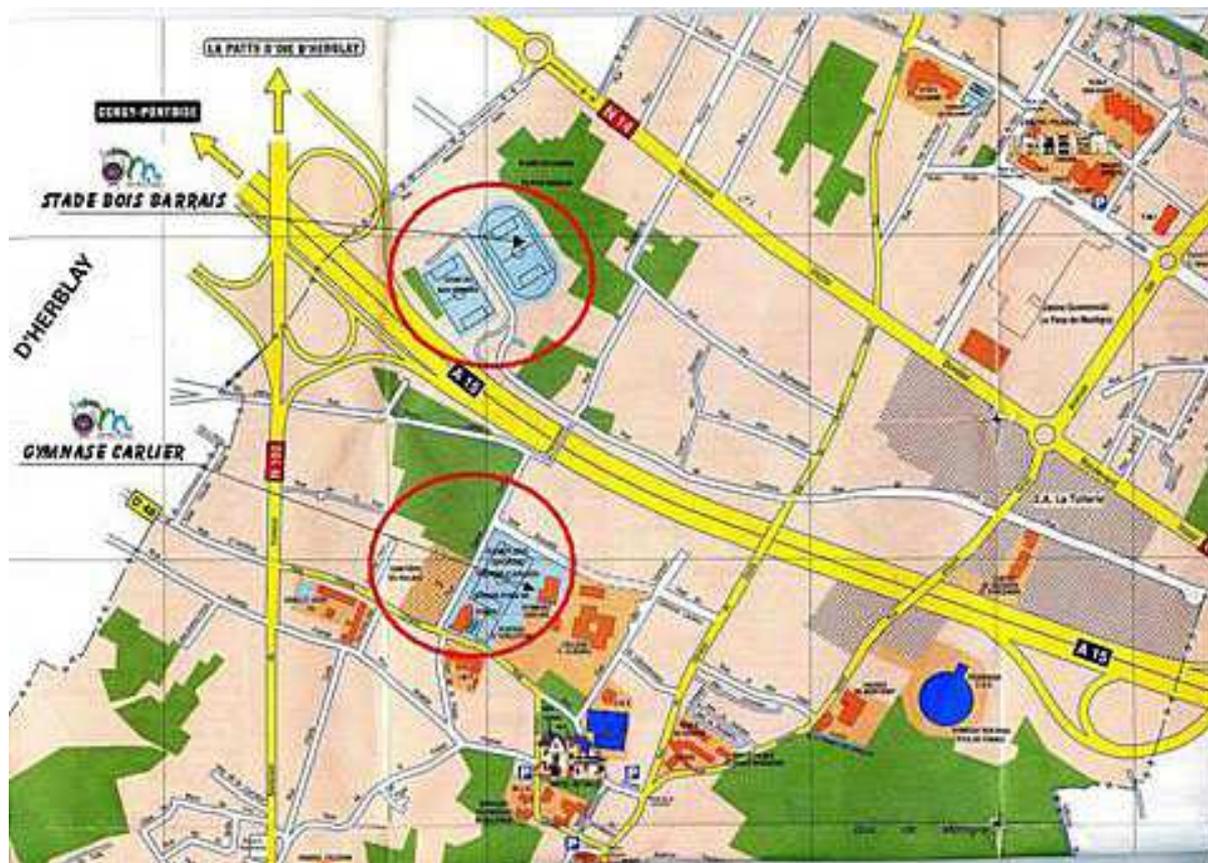
Aux trois premiers de chaque catégorie.
Les 3 meilleurs de chaque catégorie seront qualifiés pour la finale "Spécial Jeunes" régionale.

• **A Noter :**

L'utilisation des flèches carbone est sous l'entière responsabilité du tireur.

La distance n'étant pas la distance des concours officiels, la participation au concours "Spécial Jeunes" n'interdit pas la participation ultérieure au concours des débutants.

Restauration (buvette, sandwiches, Etc.) sera assurée sur place tout au long de la compétition



Adresse du complexe Pierre CARLIER

Gymnase Pierre CARLIER
02, Rue Pierre CARLIER
95370 – MONTIGNY LES CORMEILLES

Position GPS : 48° 59' 25" N / 2° 11' 10" E

Téléphone : 06.86.65.28.00

Commission jeunes 95

Règlement « Spécial Jeunes »

Le concours spécial jeune est ouvert aux catégories de benjamin à cadet.

Les juniors ne sont plus admis, pour les poussins le concours est adapté en fonction des possibilités de l'organisateur.

Le tir se fait à 15 mètres sur des blasons adaptés à chaque niveau. Le temps de tir est de deux minutes pour trois flèches.

2x séries de 6x volées de trois flèches.

Niveaux :

Les niveaux sont définis de la façon suivante :

Niveau	Expert	As	1	2	3
Flèche correspondante	Rouge	bleue	noire	blanche	sans
Blason	40 cm	40 cm	60 cm	80 cm	122 cm

Avant la compétition, il doit présenter au greffe son justificatif de niveau datant de moins d'un mois.

Tout jeune sans justificatif de niveau sera classé en « **Expert** ».

Toutefois, un jeune pratiquant la compétition et n'ayant pas tenté régulièrement un passage de flèche peut être classé en utilisant le tableau d'équivalence suivant :

niveau	expert	as	1	2	3
Blason de 40	De 361 à 410	De 301 à 360	De 231 à 300	De 151 à 230	150 ou moins
Blason de 60	De 481 à 520	De 391 à 480	De 291 à 390	De 191 à 290	190 ou moins

Remarque : les jeunes ayant obtenu la flèche jaune ou ayant fait des scores supérieurs à 410 (blason de 40) ou 520 (blason de 60) en compétition ne peuvent pas participer.

Un jeune inscrit dans un niveau qui n'est pas le sien, si l'erreur n'est pas décelée avant le début des tirs, sera exclu du classement.

A l'issue de ce tir de qualification, une finale de classement par rounds est organisée.

Les huit meilleurs archers de chaque catégorie sont sélectionnés pour les rounds

Chaque round se déroule en 3 volées de 3 flèches.

Pour les arcs à poulies, le dix réduit est appliqué, et ce pendant toute la durée du concours (tirs qualificatifs et rounds)

Tous les archers qualifiés pour les tirs de classement tirent jusqu'à la fin de la rencontre.

Départage des égalités :

- durant les qualificatifs, suivant le nombre de 10 puis de 9.
- durant les phases finales, une flèche de barrage est tirée pour départager les archers pour le passage en phase suivante.

Cas des poussins :

Ils tirent obligatoirement sur blason de 122 et participent uniquement au tir qualificatif, leur classement est annoncé à l'issue de ce tir.

Finale régionale : Les inscriptions sont sous les responsabilités des commissions Jeunes départementales.

Rappel :

- Le passeport jeune ou fédéral, la licence et le certificat médical sont obligatoires.
- L'archer doit obligatoirement avoir effectué une tentative de passage de flèche dans le mois précédent la compétition : présenter le document de contrôle niveau mensuel.
- Date Flèche tentée Score Flèche acquise Nom du responsable Signature (Voir Justificatif)

Concours "Spécial Jeunes" du CD95

JUSTIFICATIF DES TENTATIVES DE PASSAGE DE FLECHES

Club ou Compagnie :					
N° Licence :		Nom :		Prénom :	
Date	Flèche Tentée	Score	Flèche acquise	Nom Responsable	Signature

Club ou Compagnie :					
N° Licence :		Nom :		Prénom :	
Date	Flèche Tentée	Score	Flèche acquise	Nom Responsable	Signature

Club ou Compagnie :					
N° Licence :		Nom :		Prénom :	
Date	Flèche Tentée	Score	Flèche acquise	Nom Responsable	Signature

Club ou Compagnie :					
N° Licence :		Nom :		Prénom :	
Date	Flèche Tentée	Score	Flèche acquise	Nom Responsable	Signature

